L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 18 DECEMBRE 1885.

Théâtre de l'Opéra.

La troisième représentation de *La Fille de Mme Angot* a été un succès nouveau pour les artistes, et sur toute la ligne. Par malheur ce succès a eu lieu devant une salle trop peu garnie, et qui nous a rappelé, une fois de plus, combien il est difficile de satisfaire le public, sous le rapport du renouvellement de l'affiche.

Il est déplorable, en vérité, qu'un directeur de l'Opéra ne puisse pas, comme tout directeur de théâtre américain, maintenir un même programme durant toute une semaine. Il est tant et tant d'œuvres que l'on peut revoir, en y découvrant chaque fois un intérêt nouveau.

Et puis l'exécution elle même de l'œuvre s'améliore ainsi dans la succession des soirées ; par cette continuité seulement on arrive à un ensemble irréprochable.

Mais qu'y faire ? C'est là une cause que nous plaidons depuis bien des années, et nous sommes contraint de le reconnaître, la cause nous semble perdue.

Il appartient à l'administration, répondrez-vous, de faire face à ce besoin de changements continuels. Facile à dire, malaisé à réaliser.

Demain une matinée charmante, composée de deux comédies : les *Dominos Roses*, trois actes ; les *Deux Timides*, un acte, avec tous les principaux sujets de la comédie ; c'est à dire des artistes aimés, d'un mérite reconnu par tous, et parmi d'un mérite reconnu par tous, et parmi eux M. Chamoin, qui depuis longtemps est en faveur de notre parterre.

On sait que le prix d'entrée, pour les Matinées, est des plus modiques : 50 sous avec siège réservé, parquets et premières ; 25 sous pour les secondes et 15 sous pour les troisièmes. On peut dès aujourd'hui retenir ses places.

Demain soir, dernière représentation de *La Fille de Mme Angot*.

Dimanche, dernière représentation des *Cloches de Corneville*, avec Mmes Alice Reine et Caisso.

Nous avons dit à plusieurs reprises que le travail ne pourrait sans trêve à l'Opéra. On en trouvera la preuve en consultant l'annonce. Sept ouvrages sont à l'étude ; au nombre desquels figurent plusieurs nouveautés, entr'autres : *Le Cœur et la Main*, l'une des plus aimables partitions de Lecocq.

Quelques abonnés de l'Opéra nous adressent une lettre dans laquelle ils nous prient de demander à l'administration de commencer ses spectacles à 7 heures.

Voilà qui est fait.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—*Kerry Gow* tiendra l'affiche deux jours encore, aujourd'hui et demain. Cette comédie-drame en 4 *actes* est une des grands succès de M. Joseph Murphy et de Mlle Belle Melville. Bonne troupe d'ensemble, œuvres intéressant.

Dimanche, *Shaun Rhue*.

THÉATRE ST-CHARLES. — Nous touchons aux dernières représentations de la comédie en 5 actes et 7 tableaux : *Pique*, si remarquablement jouée par la Star Dramatic Company. *Matthew Standish* est, sans contredit, l'un des rôles les plus brillants de M. Charles Wheatleigh.

Donc aujourd'hui, avant dernière soirée de *Pique*.

A l'étude, *Youth*, drame militaire, joué par les mêmes artistes.

GRAND-OPERA-HOUSE.—Les amusantes cascades du vaudeville *The Private Secretary* ont valu jusqu'ici une fructueuse semaine au Grand Opera House.

Nous rappelons aux retardataires, qu'on est, que dis-je, l'on va disparaître de l'affiche dimanche, pour faire place à *Monte-Cristo*. Il n'est plus que cette journée et celle de demain—c'est-à-dire trois occasions—pour connaître M. Wm Gillette, son œuvre et sa troupe.

THÉATRE FRANÇAIS.—Les Misaréels de Kersands terminent leur engagement dimanche.

Cette troupe qui s'est rendue si populaire, donne ce soir un spectacle extrêmement varié,

Prix d'entrée, 10 cents.

MUSÉE-THÉATRE. — Le nouveau programme a produit, aussitôt son effet. Dès la première heure, hier, il y avait foule au Musée-Théâtre de M. Robinson, et cette foule s'est renouvelée à chacune des représentations du jour et du soir, c'est à dire jusqu'à dix heures. Il sera maintenu jusqu'à jeudi prochain.

Pour les détails voir l'annonce.

Prix d'entrée, 10 cents.

PHOTOGRAPHIE.—Voici venir la Noël, le Jour de l'An, c'est-à-dire des fêtes impatiemment attendues par les heureux. A ces dates où l'on semble éprouver le besoin de redoubler encore d'intimité, au cercle de la famille et des amis, on échange traditionnellement ses portraits.

A vrai dire, c'est là une des formes les plus précieuses du souvenir, et grâce à cet usage, malgré les terribles surprises de la mort, on ne perd pas tout entier l'être aimé qui s'en va : les traits vous en restent.

A la veille du double anniversaire de la Nativité et du Nouvel An, nous nous faisons un plaisir de recommander—et cela de notre propre mouvement—M. L. ROBIRA, photographe, autrefois employé chez M. Theo. Lilienthal, et qui, depuis quelque temps déjà, a ouvert un atelier rue Royale, 245.

M. Robira a eu le rare bonheur de vite former sa clientèle. Nous disons bonheur, parce que le mérite ne suffit pas toujours en pareille matière, et malgré celui de M. Robira, il aurait pu comme tant d'autres, atteindre longtemps le public. Il n'en a pas été ainsi ; la vogue lui est venue presqu'aussitôt.

Vogue que justifient pleinement les photographies exécutées dans son studio. A diverses reprises nous nous sommes adressés à lui, nous lui avons confié des travaux d'une exécution maîtrisée, et toujours il y a obtenu pleins résultats.

Pour ne citer qu'un exemple, nous avons adressé une photographie sortie de l'atelier de M. Robira, à l'un des peintres de Paris les plus en vue, et celui-ci nous en écrit un éloge complet ; éloge de grand prix, car il vient de haut. Nous avons été heureux de le transmettre à M. Robira et de voir notre opinion à son endroit partagée par une incontestable autorité.

—La Ligue Française de l'enseignement est une institution dont le seul titre dit à quel but elle tend. Elle a son siège à Paris, et compte dans son Conseil Général des personnages de la plus haute distinction. Contentons nous de citer M. Jean Macé, sénateur, président du dit Conseil général ; et comme vice-présidents : Bert, sénateur ; Lockroy, sénateur ; Journault, ancien député ; Huet, vice-président de la Société de l'Institution républicaine.

La Ligue publie un Bulletin mensuel très remarquablement composé et rédigé ; et abondent les matières destinées à servir la cause de l'enseignement, à en activer la propagation. Le bulletin du 1er décembre est sous nos yeux.

Comme dans les précédents nous y trouvons des articles rédigés avec talent ; des renseignements précieux, des faits divers ; le tout ayant trait à la grande question de l'éducation ; c'est à dire celle qui, à vrai parler, domine toutes les autres.

Cette publication, d'une haute valeur pratique, a adopté la belle et significative devise que voici : "*Pour la patrie, par le livre, par l'épée.*"

Nous parlions plus haut—dit le *Journal du Havre* en 30 novembre—de la pluie d'étoiles filantes de vendredi. Les rares personnes qui, durant cette nuit, dans nos régions, ont pu être témoins de la pluie d'étoiles filantes qui s'est produite et qui pouvait être vue de tous les points, garderont longtemps le souvenir de ce spectacle grandiose

Le phénomène a été constaté à Paris et dans plusieurs villes : à Toulouse, à Boulevart-le-Château, à Meutier-en-Seveis, où il a duré cinq heures, et à Châtellerault, où il s'est continué pendant neuf heures, semblable au bouquet d'un feu d'artifice. "De minuit à trois heures du matin, écrit-on de cette dernière ville, le spectacle était saisissant. Tout le ciel était en feu, et la quantité d'aérolithes qui brillaient de tous côtés et dans tous les sens du firmament était, pour ainsi dire, impossible à suivre du regard."

De Tunis on annonce que cette tombée d'étoiles a été observée au Tunisie, et qu'elle a profondément étonné les indigènes.

Un grand nombre d'autres dépêches de France, de Belgique, d'Autriche, de Grèce, annoncent à M. Flammarion que le phénomène a été universellement observé.

Cette pluie d'étoiles filantes était attendue par tous ceux qui se tiennent au courant des choses du ciel, la Terre devant passer à travers l'orbite de la comète de Biela, dont ces étoiles filantes sont la désagrégation. Le phénomène avait été annoncé à l'Observatoire de Paris par une notification de l'Observatoire de lord Crawford. Il n'est, d'ailleurs, que le retour prévu de celui qu'on a pu observer le 27 novembre 1872.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nlle-Orléans, 18 décembre 1885.—
Température—Beau temps, température stationnaire dans la partie sud et un peu plus chaud dans la partie nord, vents du sud variables de temps à autre.

Température du 17 décembre 1885

Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	47	8½
Midi	60	15
2 P. M.	65	18
6 P. M.	61	16½

Nlle-Orléans, 17 décembre 1885, 2 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	53	Nashville, Tenn.	58
Augusta, Géo.	59	Pittsburg, Pla.	43
Savannah, Géo.	58	Cairo, Ill.	54
Mobile, Ala.	58	Davenport, Iowa.	29
Montgomery, Ala.	58	Dubuque, Iowa.	31
Vicksburg, Miss.	66	Keokuk, Iowa.	35
Galveston, Tex.	66	La Crosse, Wis.	33
Indianola, Tex.	75	St-Louis, Mo.	33
Shreveport, La.	67	St-Paul, Minn.	31
Corsicana, Tex.		Leavenworth, Kan.	45
Chattanooga, Tenn	56	Omaha, Neb.	36
Cincinnati, O.	40	Yankton, D. T.	40
Louisville, Ky.	53	Key West, Fla.	68
Memphis, Tenn.	55	Nlle-Orléans	56

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures

Mariages.

Frances M. Buck à Mlle M. J. J. Edwards.
Louis Vergez à Mlle Kate Kerwin.
Joseph A. Anderson à Mlle Ida C. Carson.
Carmelo Arena à Mlle Nicolina Sebrio.
Henry Schafer à Mlle Louisa D. Amos.
Gustave Abeler Wattle à Mlle M. M. Herach.
Eugène Lamy à Mlle Mary Gavrin.
Joseph Thézan à Mlle E. E. Rillieux.
Joseph Ashby à Mlle M. A. Butler.
Charles Hayet à Mlle M. Faist.
Adolph Wahlstab à Mlle S. Loeffler.

Naissances.

Mme George Meyer, un garçon.
Mme Dominick Eckert, un garçon.
Mme Eugène Knockert, un garçon.
Mme Charles H. Cordes, un garçon.
Mme Victor Rellieux, une fille.
Mme William C. Pinco, une fille.
Mme James F. Carr, une fille.

Décès.

Félix Beisou, 40 ans, rue Upper Line, entre Camp et Chestnut.
Rosalia Balmisario, 2 ans et 12 jours, coin Howard et Thalie.
John George Gauter, 71 ans, 327 rue Melpomène.
Mme Veuve Verena Camerach, 68 ans, 144 rue Conti.

Voyageurs arrivés.

CITY HOTEL.

Wm. P. Whiting, Jackson, Miss.; L. Forsyth jr., femme et fils, Bas du fleuve ; H. H. Caster, Mlle Orléans ; W. T. Aiken, Fleuve ; Geo. F. Cortes, Louisiane ; Jas. W. Kirchhoff, B. B. Olmsted, W. L. Renold, Nlle Orléans ; Mlle L. Batson, Mlle T. Egan, San Francisco, Cal ; R. W. Haig, Mt Carmel, Miss ; W. H. Magee, R. C. Hancock, Purvis, Miss ; C. C. Foster, femme, Natchez, Miss ; Mlle Orband, St Paul, Minn ; Mlle Skinner, Arkansas ; Dr. R. W. Rowland, Mississippi ; B. J. Hughes, M. D., Jno B. Bust, Arkansas ; L. Neely, St Louis ; S. B. Mebuken, Cincinnati ; M. B. J. Baldwing jr., Paris, Lue ; G. W. Reed, Philadelphie ; John H. Savage, Texas ; C. J. Johnson, Chicago ; T. J. Richardson, Minnesopolis ; W. R. Phippe, Dallas, Texas ; Mlle O. R. Hortin, Parlange Plaquemines ; Miss F. Emory, Baltimore.

Cour de circuit des Etats-Unis.—Les poursuites contre E. Negrotto et E. Rieux par le gouvernement fédéral, ont été abandonnées hier par l'attorney de district.

Cour de District des Etats-Unis.—Une action a été intentée hier contre les propriétaires de la barque italienne "Raffaele Ligouri," par Thomas Baker et autres, aux efforts desquels, allègue la pétition, la barque a été sauvée d'une destruction totale par l'incendie, alors qu'elle était à son mouillage dans le port, vis-à-vis la rue Englien.

Cour civile de district. — Les titres et la nature des derniers procès intentés sont comme suit :

L. M. Gex vs, J. Baudry.—Action en recouvrement de $148, valeur reçue.

Frank Morgan vs. La compagnie du chemin de fer de Louisville, New-Orleans et Texas.—Action en dommages de $2500 pour avoir été brutalement forcé de descendre d'un des trains de la compagnie sans motif.

William Johnson réclame, lui aussi, des dommages à la même corporation ; sa pétition renferme absolument les mêmes allégations que celle de Frank Morgan.

Il appert de l'inventaire de la succession de Pascal Sarthou, que les biens qu'il a laissés en meubles et immeubles s'élèvent à $20,899.

Cour criminelle. — Section A—Juge Roman—William Joyce s'est avoué hier coupable d'actes de violence sur la personne de James Feeney, au mois de novembre dernier. Le juge Baker, la veille, le condamnait à subir une détention pour le même délit à l'endroit de sa femme.

John Fabrites et Mme M. Riley se sont déclarés innocents de la plainte de violence déposée contre eux.

Section B—Juge Baker—John Zucca et Rudolph Woeste ont négligé de comparaître devant les Commissaires de police et on ont été punis d'une amende de $2 chacun.

Harriet Taylor a été condamnée à $10 d'amende ou à 5 jours de prison pour voies de fait ; Wm Reinhart, à 4 années de travaux forcés, pour attaque à main armée sur la personne de Mme Edouard Anderholt ; James J. Prince, à $5 d'amende ou à 24 heures de reclusion pour violence sur la personne d'un gamin.

Alphonse Lavi, Emmanuel Lovi et Manuel Lamia Levi accusés, le premier du meurtre de Mike O'Hara, les deux autres, de participation au meurtre, seront mis en jugement le 28 de ce mois.

Deux jours plus tard, John E. Duffy sera traduit devant le tribunal. Duffy est l'individu qui a tué Gaviger rue du Canal l'an dernier. Au mois de mai, il a été mis hors de prison sous un cautionnement de $20,000.

Cours des recorders. — Wm Kane : attaque à main armée : envoyé devant la cour criminelle.

T. H. Tracy : actions suspectes : $25 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

James Rogers, Martin Marvin, Rente Jenkins, Duncan Anderson, Andy Wilson et Henri Henderson ; bris de paix : amendes variant de $5 à $25, selon la gravité du délit.

Des plaintes diverses sont déposées contre Wm Adams, Thomas Dee, Henri Mack, Thomas Stay et Mike Leonard.

Le sort des condamnés.—Encore une fois, le gouverneur McEnery a exercé le droit de faire grâce. Par l'ordre de John Murphy, le pouvoir dont il est revêtu par la loi, de surseoir à l'exécution de l'arrêt qui les frappe de mort.

Nous n'avons pas à rappeler — et nous n'en avons nullement le désir — les circonstances du crime dont ils ont été trouvés coupables et la honte qui s'est fait autour d'eux à l'époque de leurs deux retentissants procès. Il y a cinq semaines, l'échafaud sur lequel ils devaient monter avait été déjà dressé lorsque le chef de l'Exécutif, cédant aux pressantes sollicitations de leurs amis, différait, ce jourd'hui, leur mise à mort. Dimanche dernier, ceux-ci se présentaient à nouveau devant la Commission des Pardons et renouvelaient leurs suppliques restées vaines une première fois, suppliques non moins vaines la seconde.

Un dernier espoir restait donc à Ford et à Murphy de se cramponner encore à la vie, celui de fléchir la Gouverneur de l'Etat ; et pour ce faire, leurs amis à la onzième heure, ont tenté un suprême effort, heureux, relativement, celui-là. Les noms de deux d'hier, les petits *new boys* sillonnaient nos rues, vendant à tout venant un extra du *States* annonçant que les jours des condamnés étaient encore prolongés.

Cet *extra* disait en peu de mots que le Gouverneur avait cédé aux instances des pétitionnaires du sursis, et portait qu'un *extra* publié quelques heures plus tard donnerait la texte du sursis et les considérations qui l'avaient fait accorder.

En effet, à onze heures, les *boys* recommençaient leurs courses dans les rues, car l'apparition de la seconde dépêche émanant de Bâton-Rouge, était impatiemment attendue.

Force nous est, à l'heure avancée où nous *mettons* à la hâte ces lignes sur le papier, de ne donner que des extraits de la proclamation du Gouverneur, adressée au shérif de nos cours criminelles en réponse à la pétition de MM. B. F. Jones, Don A. Pardee, Albert Baldwin, I. N. Marks, Jury & Gillis, Katz & Barnett, James Clay et autres.

"Messieurs, dit M. McEnery à ses derniers, j'ai reçu votre dépêche me demandant un sursis en faveur de Patrick Ford et de John Murphy, dont l'exécution avait été fixée par moi, au vendredi, 18 de ce mois.

"J'ai sérieusement considéré les faits et les raisons que vous invoquez pour que leur mise à mort soit encore différée à une autre date, et la position élevée que vous occupez tous dans la communauté. A l'appui de votre demande, de nombreuses lettres me sont parvenues de toutes les parties de l'Etat. Il y a, assurément, un doute sérieux chez un grand nombre de personnes de la classe intelligente et bien intentionnée de la population, quant à l'opportunité de l'infliction du châtiment des condamnés."

.....

Le Gouverneur ajoute qu'il ne lui appartient pas de s'enquérir des circonstances entourant leur condamnation ; que son devoir unique est de faire exécuter les décrets des tribunaux ; qu'il est impuissant à commuer la peine d'un condamné sans la recommandation de la Commission des Pardons.

.....

"Il n'y a pas de limite qui me soit imposée, continue-t-il, dans l'octroi d'un sursis ; mais en accorder un sans en spécifier la durée, serait virtuellement annuler l'autorité des tribunaux et de la Commission des Pardons. Le pouvoir qui m'est donc donné, n'a d'autre objet que d'agir dans l'intérêt de la Société et de l'Humanité. Dans votre pétition, de même que dans les nombreuses communications qui m'arrivent de partout, il m'est affirmé que je sauvegarderai cet intérêt en remettant à quelque temps l'exécution de ces deux hommes. Ce délai ne peut en rien nuire à cet intérêt, car, comme vous me le dites, Ford et Murphy pourront encore plaider leur cause devant la Commission."

.....

"J'accorde donc le sursis avec l'espoir que l'on me tiendra compte du désir que j'ai d'entendre tous les habitants de l'Etat qui croient que l'exécution de la sentence serait inconnaissance des droits de la Société. Laisser peindre aujourd'hui ces hommes, causerait d'amers regrets à bien des gens, et enlèverait à celles-ci la confiance qu'elles ont dans la loyauté de celui chargé de la mise en vigueur des lois.

Le sursis sera pour un laps de temps *raisonnable* ; et je puis assurer que la condamnation sera exécutée, si la Commission des Pardons reste immuable dans sa décision."

.....

"Si j'accédais à votre prière : d'accorder sursis après sursis, j'accuserais manifestement mon intention de combattre les décrets des cours, et manquerais à mon mandat.

"Je désire qu'il soit bien entendu que j'exerce mes prérogatives sans m'écarter de la Constitution de l'Etat ; et que je ferai exécuter les condamnés, si la Commission ne m'en donne pas contre-ordre.

"Il faut espérer que les démarches des amis de Ford et de Murphy se feront sans délai auprès de la Commission, afin que mon devoir s'accomplisse.

"Très respectueusement,

"S. D. MCENERY,
"Gouverneur."

L'état des esprits en ville était tel hier soir, que le refus ou l'acquiescement du Gouverneur à la demande des pensionnaires qui s'intéressent aux prisonniers, était attendu anxieusement.

Indescriptible, la joie de Ford et de Murphy, lorsque le shérif, M. Butler, est allé à leur cellule, à 5 heures du soir, leur apporter l'heureuse (?) nouvelle. Ils recevaient alors les félicitations de leur confesseur, le Rév. Père O'Callaghan et de deux sœurs de charité de l'Ordre de la Merci.

Peu d'instants après, Mme Patrick Ford, ses cinq enfants et Mme Thomas Ford, mandés en toute hâte à la prison, s'y présentaient.

Les condamnés ont manifesté leur inexprimable bonheur par des sanglots. A ce moment, les *reporters* des divers journaux se sont rendus à la prison ; mais la délicatesse leur faisait un devoir de ne pas troubler l'intimité d'une scène de famille dont on devine l'attendrissement spectacle.

L'Independencia.—Le navire-amiral *Independencia*, de l'escadrille mexicaine, quitte notre port ce matin, ayant à son bord le commandant Jose de la Vega. L'*Independencia* a pour destination Vera-Cruz, et nous ramènera M. De la Vega dans la seconde quinzaine de janvier. Des occupations nombreuses et absolument urgentes ont forcé M. de la Vega à prendre congé de ses amis sans qu'il ait pu leur rendre ses devoirs. Il emporte de notre ville et de notre population d'excellents souvenirs.

Arrestation.—Hier, dans la soirée, les agents de la sûreté Kirwin et Lattelon ont conduit en prison un nommé Ernest Petitpain, ivre et dont la conduite était tapageuse dans un char de la rue Dumaine.

Le prisonnier a opposé une vive résistance aux représentants de la loi ; et la scène de désordre qu'il a provoquée a eu pour témoins plus de trois cents personnes. A la salle de police on a été informé, on a trouvé sur sa personne un poignard. Il aura à se défendre, ce matin probablement, devant la cour de police correctionnelle, d'une double accusation de bris de paix et de port d'arme cachée.

L'Exposition de la Nouvelle-Orléans.—rogramme du jour.

Courses—Un demi mille, à 2 heures et demie.

Concert par l'orchestre du Prof. D'Aquin.

1 heure (Palais du Gouvernement.)

1—Ouverture "Romantique" ..... Koler Bela
2—Pot-pourri "Lucie de Lammermoor" .....
3—Valse "Die Flugschriften"..Strauss
4—"La Patrouille Turque"..Michaelis

II

2 heures et quart.

1—Ouverture "Bohemian Girl"..Balfe
2—Fantaisie espagnole "Une fête à Aranjuez"..... Demersmann
3—Mazurka "Fleurs de printemps" ..... Angell
4—Grand galop "Les Frères heureux" ..... Gungl

III

4 heures.

Music Hall
(Main Building).

1—Ouverture "Lurline" ..... W. Vincent Wallace
2—Valse, "Invitation à la valse" ..... C. M. Von Weber
3—mélodies populaires "Erin" ..Goodfrey
4—Galop "Champagne" .....Lumbye

IV

5 heures et quart.

1—Ouverture "Sailors Aboard" ..... Suppe
2—Gavotte "Blumchen forgiss mein nicht ..... Strauss
3—Pot-pourri "Weber Lamb and meet" ..... Strassny
4—Grande Marche..... D'Aquin

Les dames et messieurs des chœurs qui ont répondu gracieusement à l'invitation qui leur a été faite par la Direction de participer aux cérémonies du *New England Day*, sont priés, ainsi que l'orchestre, de se rendre, dimanche, à 1 heure, au Music Hall et d'apporter avec eux l'exemplaire qu'ils possèdent de l'*Halleluia*, de Handel.

Paraphrases.—Deux de nos gouverneurs, MM. Gustave Dayron et Thos. H. Ryan, sont de retour à la Nouvelle-Orléans du voyage qu'ils étaient allés faire à Washington. Ces messieurs ont pris part en qualité de membres, aux débats de l'Association américaine de la Salubrité publique ; ils y représentaient leur ville. L'Association, nous disent nos deux concitoyens, a reçu plus de 150 adhésions nouvelles. sa prochaine réunion aura lieu en octobre 1886, à Toronto.

—Un nommé Geo. Comfort, pris de boisson, a voulu descendre hier, d'un char de ville en mouvement, et s'est très grièvement blessé au genou en tombant.

—John Laurence s'est présenté hier soir, à l'hôpital, le bras en sautoir. Il y a raconté qu'à la suite d'une altercation avec un homme de couleur, au coin des rues Lapeyrouse et Galvez, il s'était fracturé le bras.

—Un commencement d'incendie a été éteint, hier, vers deux heures de relevée, à la corniche de la maison en bois située au No. 279 de la rue St-Philippe. Les dégâts on été insignifiants, une vingtaine de dollars.

—Les accidents ont été nombreux hier dans le port. Wm. Smith, 35 ans, homme d'équipage du steamer "St. Vincent", s'est douloureusement blessé à la suite d'une chute qu'il a faite sur le pont du navire.

—Un agent de police du nom de Henri Bartel, dans un état d'ivresse, a fait feu hier soir, au coin des rues Levée et Jackson, sans provocation aucune, sur John Dobbins et l'a blessé grièvement à la hanche gauche. Dans une ambulance l'infortunée victime de cette brutale attaque a été transportée à l'hôpital.

—Un employé du navire "Henrique", qu nommé Jos. Castas, a perdu hier soir trois doigts de la main droite en y brûlant des amorces.

—Un autre marin,—Buchesne, travaillant à bord du steamer français "Dupuy de Lome", a eu le bras droit rompu au-dessous du coude, par une lourde pièce de bois lui tombant dessus.

Entre bohémes ;

—Je ne comprends pas qu'on puisse faire des économies ; moi, mon bon, quand j'ai de l'argent, il me semble qu'il me brûle les poches.

—C'est peut-être pour ce qu'on l'appelle le brûle !

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Traité de protection.

Paris, 17 déc—Le gouvernement français a conclu un traité de protection avec le Sultan de Angaiza.

Mme De Lesseps.

Paris, 17 décembre—Mme De Lesseps, femme de M. De Lesseps, le diplomate et l'ingénieur, vient de mettre au monde une fille.

Effondrement partiel du Pont Neuf.

Paris, 17 décembre—Une grande sensation a été causée aujourd'hui en cette ville par l'affaissement d'une partie du Pont Neuf qui relie l'île de la Cité sur laquelle est située l'église de Notre-Dame aux deux rives de la Seine.

C'est le plus grand pont de Paris et un des plus vieux. Il a été reconstruit en 1852.

Au centre du pont, se trouve la statue en bronze de Henri IV. Des milliers de personnes se sont réunies dans le voisinage, pour surveiller le pont. On craint que celui-ci ne s'effondre entièrement. Une forte hausse des eaux de la Seine a causé le désastre.

La Seine monte toujours et des inondations funestes sont à craindre.

L'élection présidentielle en France. Le Cabinet

Paris, 17 décembre—L'élection présidentielle en France aura lieu le 28 courant.

Le Cabinet a décidé de considérer la réduction du crédit tonkinois comme équivalant à un manque de confiance.

Chambre des Députés.

Paris, 17 décembre—Aujourd'hui, à la Chambre des Députés, le premier ministre, M. Brisson a déclaré que le gouvernement était prêt à discuter la question. Le Cabinet insistera pour que tout le crédit proposé de soixante-quinze millions de francs soit accordé.

Ce qui impliquerait que la France est décidée à rester au Tonkin.

Les débats sur cette question auront lieu lundi.

Pétition au Reichstag.

Berlin, 17 déc—Une pétition, portant 23,000 noms en faveur de la crémation optionnelle, a été présentée au Reichstag.

Tempête de neige.

Londres, 17 décembre—Une violente tempête de neige sévit dans le sud de l'Italie. Onze voyageurs et fonctionnaires de chemins de fer ont été pris dans la neige à la station du camp Obasso. On fait des efforts pour les sauver.

Le Comte Granville.

Londres, 17 décembre—L'opinion du Comte Granville ayant été demandée au sujet du projet relatif au *Home Rule* pour l'Irlande, il a dit : "Le télégramme de M. Gladstone relativement aux allégations du journal Standard est inutile. Il est inutile pour moi d'ajouter un mot de plus."

Le Sultan et le Prince Alexandre.

Londres, 17 décembre—Une dépêche de Berlin au journal Standard dit que le Sultan de Turquie nomme le prince Alexandre gouverneur à vie de la Roumélie Orientale, avec droit de succession.

M. Gladstone.

Londres, 17 sept—La dépêche suivante de M. Gladstone a été reçue aujourd'hui par le "News Association" :

Howarden, 17 déc.—"Le plan du Home Rule en Irlande, publié ce matin dans le journal Standard et annoncé comme étant le mien pour le règlement de la question irlandaise, est une représentation inexacte de mes vues.

"Je présume que c'est là une spéculation politique. La chose a été publiée à mon insu."

Le Rév. Nicholas Conaty.

Dublin, 17 décembre—Le très Rév. Nicholas Conaty, évêque catholique de Gilmore, est gravement malade.

En mémoire des Fenians.

Dublin, 17 décembre—Le Lord Maire de cette ville, assistera à une assemblée qui aura lieu ce soir, dans le but d'élever une pierre tumulaire à la mémoire de fenians enterrés dans le cimetière Glasnevin.

Le correspondant du journale Mercury.

Leeds, 17 décembre—Le correspondant du journal Mercury dit : "si le bill relatif au "Home Rule" pour l'Irlande est, adopté, il sera interdit aux membres irlandais du Parlement de prendre part à la législation des affaires anglaises et écossaises.

Sir William Vernon Harcourt et M. George L. Goschen appuient le projet irlandais de M. Gladstone.

La situation politique en Angleterre.

Dublin, 17 déc—Une dépêche spéciale de Londres au Freeman's Journal dit : Les comtes Spencer et Granville approuvent le plan du *Home Rule* de M. Gladstone.

M. Joseph Chamber, Sir Charles Dilke et le Marquis de Hartington sont irréconciliables dans leurs objections au projet du Fox-premier ministre.

Une dépêche de Londres au journal Irish *times* rapporte : "Si le discours de la Reine à l'ouverture du Parlement, ne fait pas allusion à un gouvernement local pour l'Irlande, M. Gladstone proposera un amendement à l'adresse Royale, déclarant qu'une telle mesure est nécessaires.

Les Parnellites appuieront la motion. M. Gladstone arrivera alors de nouveau au pouvoir et présentera un bill accordant le *Home Rule* à l'Irlande.

Le correspondant du journal Express à Londres écrit : "Il n'y a plus de doute que M. Gladstone a vu les membres de la famille royale, au sujet de la réforme en Irlande, et qu'il examina de décider le Prince de Galles à aider à faire disparaître les obstacles à ce résultat."

Les journaux l'Irlande Unie et le Freeman's Journal s'accordent à dire que si le marquis de Salisbury n'offre qu'un plan spécieux et sans valeur relatif au *Home rule* pour l'Irlande, le gouvernement sera inévitablement battu par les efforts combinés des Libéraux et des Parnellites.

Quelle est donc la portée de cette clause si elle ne signifie point que le Président du Sénat est un officier tel que l'entend le pacte constitutionnel ?

Après une courte réplique de M. Evarts on procède au vote sur l'amendement offert par M. Edmunds. Cet amendement fait un beau rêve. Il se rappelaient le coup terrible qu'a porté à l'empire l'évacuation du Mexique et la violence avec laquelle les balles tirées sur Maximilien dans le fossé de Queretaro ont ricoché sur le dernier Bonaparte. Ils espéraient un effet analogue de l'évacuation du Tonkin sur la République. Cette évacuation, ils étaient sûrs de l'obtenir. Par une combinaison que nous nous abstenons de qualifier pour le moment, ils avaient pu glisser une dizaine des leurs dans la commission des crédits.

Grâce à cette dizaine et à ceux qui lui avaient ouvert la porte, la commission ne pouvait manquer de demander que la République se conduisit au Tonkin comme l'empire au Mexique. La Chambre ne pouvait manquer de voter ce que lui proposerait la commission : un refus qui mettrait le gouvernement républicain contre une publique de défaillance et d'abandon. Tout le monde a compris que ce que l'on nous donne pour un conseil de la prudence aurait des effets plus désastreux que la plus folle des aventures. Les aventuriers, en effet, ne sont pas plus démunis que ce qui se trouve et s'établissent sur l'assiette ferme des choses accomplies et des résultats obtenus, mais ceux qui, par la retraite qu'ils nous conseillent et par peur de périls incertains, autoriseraient pour demain toutes les agressions de nos ennemis et toutes les défaillances de nos gouvernements.

—

Ce que nous avons dit, hier, au sujet d'une nouvelle scission qui se serait opérée dans le parti bonapartiste et dont le changement survenu dans la rédaction du *Pays* a été le témoignage manifeste, se trouve absolument confirmé par le programme de la nouvelle direction, qui vient d'être publié, hier soir, en tête de ses colonnes. Ce programme est plus qu'une dénonciation de l'Union conservatrice, telle que l'avait comprise et pratiquée M. Paul de Cassagnac : il constitue une véritable déclaration de guerre aux royalistes. Entre vous et nous, disent en résumé les signataires de cet écrit aux monarchistes, il y a un abîme. Vous croyez à un droit antérieur et supérieur à la souveraineté nationale, nous ne connaissons nous que cette souveraineté, en dehors de laquelle nulle autorité n'existe ; "le peuple a seul compétence et autorité pour indiquer le régime sous lequel il entend vivre. Seul il confère le droit ; aucun pouvoir n'est légitime s'il n'est proclamé par la nation elle-même, directement consultée. Le plébiscite est donc la seule solution que puisse accorder tous les partis. *Nous n'en accepterons point d'autre.*"

Ce langage est la négation la plus formelle du principe fondamental du parti royaliste : le droit héréditaire. Aussi les organes de ce parti, et principalement les anciens journaux légitimistes, se montrent-ils très irrités contre les impérialistes qui refusent de faire plus longtemps le jeu de la royauté.

—

L'agence Havas a communiqué la note suivante aux journaux de Paris du 3 décembre :

L'état actuel de notre industrie agricole est l'objet des préoccupations du gouvernement, qui recherche tous les moyens d'atténuer la crise qu'elle traverse en ce moment. Dans ce but, M. Gomot, ministre de l'agriculture, de concert avec son collègue des finances, se proposé d'instituer une commission extraparlementaire chargée d'étudier la situation de l'industrie de la distillerie des produits agricoles et d'indiquer les modifications à intraduire dans la législation en vue de favoriser le développement de cette branche du travail national.

La législation nouvelle sur les sucres a déjà produit ses effets. Il convient d'en étendre le bénéfice. Le ministre examine un projet qui aurait pour but d'étendre aux sucres étrangers coloniaux la surtaxe dont les sucres étrangers européens sont frappés.

Il serait également question de proroger les effets des dispositions contenues dans l'article 10 de la loi du 29 juillet 1884.

L'enseignement agricole va recevoir des développements par la création de champs d'expériences et de nouvelles écoles pratiques appropriées aux cultures spéciales propres aux divers départements. Toutes les branches de l'industrie agricole auraient leur enseignement professionnel donné dans les lieux mêmes où il pourra servir d'exemple aux cultivateurs du pays.

Les syndicats professionnels ont attiré l'attention des économistes qui ont considéré que, si ces associations avaient été créées pour donner aux travailleurs les moyens d'intervenir plus utilement dans la défense des intérêts de leurs industries spéciales, les agriculteurs pouvaient donner à cette institution un but pratique en facilitant l'accès des capitaux à ceux d'entre eux qui en ont besoin Dans ce but, le ministre de l'agriculture étudie les moyens d'encourager les syndicats professionnels agricoles, qui organiseraient le prêt à la petite culture.

Enfin, le projet de code rural était incomplet. M. Gomot va déposer, sous très-peu de jours, le *Livre de la police rurale* et préparer le complément de cette loi si vivement réclamée par les agriculteurs.

COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOPE"

De la Nouvelle-Orléans.

Treizièmes Etat de Situation.

CONFORMEMENT à sa charte la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques de incendie	$250 568 23	
Sur les risques de rivières	17.302 99	
Sur les risques de mers	10.127 68	
		$277.999 90
Ajouter les primes non expirées de 1883		26.40 0 68
		$304.399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves		15.523 61
		$319.923 60
Déduire:		
Primes remboursées	$2 600 31	
Réassurances	12.225 **	
		$21.125 86
		$298.797 74
Pertes, etc. payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	$156.660 06	
Sur les risques de rivières	9.916 03	
Sur les risques de mers	9.857 97	
Impressions et Publications	444 05	
Taxes	3.432 42	
Escompte	44.424 14	
Bureau des réassurances	4.949 61	
Dép. sont moins l'intérêt et le sauvet